

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4778

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Pôle commercial du Mas du Taureau - Acquisition des murs du centre commercial - Etudes de conception des espaces publics - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément aux orientations définies dans la convention locale d'application du contrat de ville et du grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin signée en décembre 2000, le comité de pilotage du GPV a décidé d'engager un projet de renouvellement urbain dans les quartiers du Pré de l'Herpe et du Mas du Taureau.

Le comité de pilotage du GPV de Vaulx en Velin a approuvé, le 6 décembre 2004, le schéma de référence du renouvellement urbain de ces quartiers ainsi que la stratégie de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.

Ce projet porte sur un territoire de plus de vingt-six hectares où se trouvent 2 300 logements HLM au départ. Il prévoit un objectif de renouvellement de 70 % du parc HLM, soit 1 700 logements sous dix ans.

Une première phase opérationnelle a été engagée conjointement dans le secteur de la façade du Pré de l'Herpe et dans le secteur du pôle commercial du Mas du Taureau. Cette phase fait actuellement l'objet d'études de faisabilité visant à définir la programmation urbaine, technique, juridique et financière d'une opération d'aménagement.

La future opération d'aménagement intégrera la restructuration complète du pôle commercial du Mas du Taureau situé au nord du secteur. Cette restructuration sera réalisée par le biais d'une opération de démolition-reconstruction.

Il convient donc de réaliser, dans l'attente du montage opérationnel définitif de cette opération de démolition-reconstruction, les acquisitions des lots de copropriétés du pôle commercial pour permettre à la Communauté urbaine de maîtriser le foncier de l'opération.

Une première individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 1 200 000 € en dépenses (dont 1 000 000 € pour les acquisitions foncières) et 650 000 € en recettes (dont 600 000 € attendues de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)), a été votée par le conseil de Communauté le 14 mars 2005. Une seconde individualisation d'autorisation de programme, d'un montant de 700 000 € en dépenses et 65 000 € en recettes attendues de l'Anru, a été votée par le conseil de Communauté le 9 juillet 2007 pour l'acquisition des murs de la moyenne surface commerciale.

Aujourd'hui, les négociations continuent et permettent d'envisager de nouvelles acquisitions foncières à l'amiable de lots de copropriétés du centre commercial.

Par ailleurs, les études de faisabilité de l'opération d'aménagement se terminent et permettent d'envisager la poursuite d'études de conception sur les espaces publics.

Ainsi, il est nécessaire d'augmenter l'autorisation de programme de 2 300 000 € en dépenses portant le montant total individualisé à 4 200 000 €. Le complément de recettes attendues de l'Anru sur ce poste est évalué à 497 000 €, portant le total à 1 162 000 €.

Les prestations d'études de conception sur les espaces publics seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 17 décembre 2007 et du Bureau le 14 janvier 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des acquisitions foncières sur le centre commercial du Mas du Taureau et l'engagement des études pour la conception des espaces publics du projet urbain.

2° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1197 - Vaulx en Velin Mas du Taureau-Pré de l'Herpe est complétée pour un montant de 2 300 000 € en dépenses et 497 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- pour les dépenses :

- . 2 000 000 € en 2008,
- . 300 000 € en 2009 ;

- pour les recettes :

- . 497 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,